



INSERM/UEVE UMR 861, AFM

Institut des cellules Souches
pour le Traitement et l'Etude des maladies Monogéniques

A Monsieur le Préfet de l'Essonne
Evry 91000

Evry le 13 mai 2008

Cher Monsieur,

Vous êtes actuellement saisi du cas de trois étudiants de l'Université d'Evry Val d'Essonne ne possédant pas les papiers requis pour demeurer en France malgré leur parcours universitaire en cours et menacés, de ce fait, d'une reconduite immédiate à la frontière. Je ne connais pas ces étudiants, mais je souhaiterais intervenir en leur faveur parce que, notamment, de leur sort dépend l'image que l'Université et la Recherche françaises auront demain dans les communautés universitaires et scientifiques internationales. L'universalisme et l'ouverture des frontières sont des bases de ces deux communautés, depuis des centaines d'années.

Nous sommes, à l'Université et dans les laboratoires de recherche, les héritiers des médecins de l'Œuvre au Noir qui parcouraient l'Europe et conversaient dans une langue commune pour partager leurs savoirs alors même que les guerres rageaient aux quatre coins du continent. Nous sommes aujourd'hui porteurs de l'espoir d'une société de la connaissance qui ne laissera personne de côté, qui donnera à chacun accès à la culture et permettra à tous de participer au développement scientifique et technologique de l'humanité. Mettre dehors les étudiants étrangers, c'est rompre brutalement avec la philosophie qui a guidé les universitaires et les scientifiques depuis la Renaissance jusqu'à nos jours, des Lumières à l'émergence des réseaux internationaux dont le déchiffrement du génome et Internet, pour ne citer que les plus emblématiques, sont les fruits.

Les étudiants dont vous devez décider s'ils resteront ou non dans notre Université parce qu'ils sont venus partager culture et science avec nous sans avoir les papiers réglementaires sont les garants de cette universalité, que chaque Institut d'enseignement supérieur, chaque laboratoire de recherche dans le monde tient comme un des piliers essentiels de la construction culturelle et scientifique communautaire à laquelle nous participons tous. L'exclusion de ces étudiants de notre territoire mettrait nos Universités, nos laboratoires, toute la communauté universitaire et scientifique de notre pays – d'ailleurs, et chacun s'en félicite, hautement cosmopolite – en suspicion parmi les collègues étrangers avec lesquels nous travaillons en permanence. Nous n'aurions plus la même légitimité, si les étudiants étrangers étaient renvoyés, à faire valoir nos structures, nos résultats et nos valeurs dans les cercles internationaux... C'est en grande partie, donc, le devenir de notre enseignement supérieur et de notre recherche que vous avez entre vos mains. Je vous conjure d'accepter d'en tenir compte, et de faire en sorte que nos étudiants et nos collègues étrangers sans papiers bénéficient de la régularisation qui leur permettra de continuer de travailler avec nous.

Monsieur le Préfet, il y a 70 ans ma mère, arrivée en France sans papiers et étudiante alors en chimie à Caen, a été l'objet de la part du Préfet du Calvados de l'époque d'un avis de reconduite immédiate à la frontière... auquel elle n'a pas obtempéré. Elle a été plus tard décorée – et naturalisée – pour faits de résistance (qui lui avaient valu la torture, une condamnation à vie et trois ans de camps en Allemagne, ainsi qu'à mon père lui aussi étranger et devenu ensuite officier de la légion d'Honneur) ; elle a intégré ensuite le laboratoire d'Irène Joliot Curie et y est devenue Maître de Recherches du CNRS ; elle a donné naissance à trois garçons dont le premier vient de terminer une brillante carrière de physicien théoricien au CEA et le troisième – historien – est actuellement Directeur Scientifique Adjoint du CNRS. Je suis le second.

En espérant vivement que vous serez à même de répondre à cette demande de régularisation, veuillez croire, Monsieur le préfet, en l'expression de mes respectueuses salutations

Marc Peschanski,
Docteur en Médecine, Docteur ès Sciences
Directeur de Recherche Classe Exceptionnelle INSERM
Chevalier de la légion d'Honneur

Marc Peschanski

5 rue Henri Desbruères, Evry 91030 cedex France
01 69 90 85 17. mpeschanski@istem.genethon.fr